



ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Laurent MUSSARD

Chef de la division
des examens et concours
chefdec@ac-normandie.fr

Myriam LESELLIER

Cheffe Adjointe de la division
des examens et concours
chefdec-adjoint@ac-normandie.fr

Tél : 0232089361

Tél : 0231301670

Rectorat de la région académique
Normandie
25, rue Fontenelle
76000 ROUEN

168, rue Caponière
14061 CAEN cedex

Division des Examens et Concours

CAEN, le vendredi 8 avril 2022

Jacky CASTEL

jacky.castel@ac-normandie.fr

Sophie LOSFELD

sophie.losfeld@ac-normandie.fr

Pascal KOGUT

pascal.kogut@ac-normandie.fr

Sophie GARNIER

sophie.garnier@ac-normandie.fr

Joffrey MÉNAGÉ

joffrey.menage@ac-normandie.fr

Les IA IPR d'EPS

Tél : 0232089120

Tél : 0231301535

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement

Objet : Évaluation des candidats aux épreuves d'E.P.S. du baccalauréat général, technologique et professionnel et du certificat d'aptitude professionnelle session 2022

1- Transmission des notes du contrôle en cours de formation (CCF)

Les notes des enseignements communs devront être saisies sur EPSNET sous l'autorité du chef d'établissement **le vendredi 03 juin 2022 délai de rigueur.**

L'outil de gestion des notes du contrôle en cours de formation de l'enseignement commun des examens en EPS organisés dans votre établissement est EPSNET.

Un tutoriel est à votre disposition à l'adresse :

<https://eps.ac-normandie.fr/spip.php?article1972>

En complément de la saisie dans EPSNET, les notes de l'enseignement optionnel d'EPS et/ou de l'enseignement de spécialité EPPCS seront transmises sous forme de listes « papier » avec le dossier récapitulatif des notes et des cas particuliers **avant le mercredi 08 juin 2022,**

pour les établissements de l'Eure et de la Seine Maritime :

à l'attention de Audrey DEGREMONT, DECPRO, Rectorat de Rouen,
25, Rue de Fontenelle, 76037 ROUEN cedex 1.

pour les établissements du Calvados, de la Manche et de l'Orne :

à l'attention de Camille FOSSARD, DEC3, Rectorat de CAEN,
168, rue Caponière, 14061 CAEN cedex

pour l'Afrique de l'Ouest :

scanné et envoyé par mail à l'adresse : packeps@ac-rouen.fr

pour l'Amérique du Nord :

scanné et envoyé par mail à l'adresse : dec3-epscl-caen@ac-normandie.fr

2- Consignes à l'attention des personnels chargés de la saisie dans EPSNET

La saisie s'organise de la façon suivante via la rubrique gestion des candidats :

- Vous attribuerez pour chaque candidat un protocole,
- Vous allez saisir les notes qui correspondent à chaque épreuve CCF,
- Vous pouvez saisir « DI » si le candidat dispose d'un certificat médical qui neutralise l'épreuve et couvre la date de l'épreuve et la date du rattrapage,
- Vous pouvez saisir « AB » si le candidat ne se présente pas à la date de sa convocation pour l'épreuve et ne propose aucune justification valable (certificat médical).
- Vous pouvez saisir « NV » pour les épreuves qui n'ont pas pu être proposées en lien avec la crise sanitaire ou tout autre évènement exceptionnel.
- Lorsque vous avez attribué à tous les candidats de votre établissement une note ou un statut particulier, vous pouvez cliquer dans le menu de gauche, sur la ligne « Validation notes ». Remarquez que le bouton « Non » est engagé par défaut, il faut donc cliquer sur le bouton « Oui » puis sur le bouton « Valider ». Un message de couleur verte vous indique que la validation a bien été effectuée.

Il est impératif que votre session soit définitivement validée pour enregistrer les notes de vos candidats. Cette étape est très importante car, en validant définitivement votre session, vous pourrez vérifier qu'il ne manque aucune note. En effet, vous ne pourrez pas valider définitivement votre session si une seule note manque.

Un message d'erreur apparaît en vous invitant à saisir les notes manquantes.

3- Rôle de l'équipe d'E.P.S.

Sous l'autorité du chef d'établissement, et avant l'envoi des notes, tous les enseignants d'éducation physique et sportive des groupes à examen, se réunissent en conseil d'enseignement. Lors de ce conseil, et à partir des listes issues d'EPSNET, le coordonnateur s'assure de l'exactitude des notes reportées par chacun des professeurs avant de les valider définitivement. Au regard des informations statistiques sur les résultats des élèves, l'équipe pédagogique renseignera collectivement « la fiche de commentaires » jointe au dossier sans effectuer d'harmonisation locale. Cette fiche constitue un document précieux et indispensable pour la CAHN en vue de l'harmonisation des notes.

4- Sous-commission – périmètre de Rouen

Une sous-commission se réunira pour les établissements des départements de l'Eure et de la Seine Maritime.

A cette occasion le coordonnateur de chaque établissement du périmètre de ROUEN devra se rendre disponible pour un éventuel contact téléphonique au sein de son établissement le jour de la sous-commission ou pour une convocation au rectorat **le mardi 14 juin 2022 de 09H à 17H.**

5- Commission académique

La commission académique se réunira **le vendredi 17 juin 2022** aux Rectorats de Caen et de Rouen.

Présidée par le recteur ou son représentant, la commission académique procède à l'analyse des notes et à leur harmonisation éventuelle ; elle dresse le compte rendu de chaque session et le transmet à la commission nationale.

Pour la rectrice de l'académie de Normandie, par délégation
Le chef de la division des examens et concours



Laurent MUSSARD